

ARS VOCALIS

Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 13 mars 2018

Présents : Pierrette Aeschlimann, Nadine Allenbach, Monique Borel Wenger, Danièle Bourgeois, Dominique Bourgeois, Lise Baumgartner, Catalina Cusin, Christiane Durussel, Sylvie Feihl, Déborah Hersch, Martine Lamiroy, Claire-Lise Lecomte, Annie Lob, Christian Jaggi, Koos van der Maas, Michel Mottier, Alexandre Perret, Srikanth Ramaswamy, Roberto Rega, Gabrielle Regez, Huguette Rodriguez, Daniel Schläfli, Françoise Schläfli, Rafael de Souza, Brigitte Vos, Mappet Walker, Richard Walker, Anne-Christine Wanders et Elisabeth Wittwer

Excusés : Carine Chabloz, Geneviève Chapuisat, Anne-Gabrielle Frund, Eric Lecomte, Beate Niklewicz, Martin O'Neill, Marianne Reymond et Elisabeth Waroux

Rédaction du procès-verbal : Anne-Christine Wanders

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DE ROBERTO REGA

Christian Jaggi accueille chaleureusement l'assemblée et tout particulièrement les nouveaux choristes : Danièle et Dominique Bourgeois, Annie Lob, Michel Mottier, Alexandre Perret et Srikanth Ramaswamy.

Roberto Rega se présente. Il est très heureux d'avoir été choisi pour diriger notre chœur et se réjouit de commencer cette nouvelle aventure avec nous. Il nous encourage à faire de la publicité pour trouver des nouveaux chanteurs et nous remercie de le suivre dans le travail.

2. ELECTION DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE DU JOUR

Richard Walker est élu président de l'assemblée constitutive, Anne-Christine Wanders et Huguette Rodriguez secrétaires, Brigitte Vos scrutatrice.

3. DECISION DE CREATION DE L'ASSOCIATION ARS VOCALIS

Richard Walker se félicite de la création du chœur et remercie les membres du groupe Continuons (Nadine Allenbach, Christian Jaggi, Huguette Rodriguez, Rafael de Souza, Brigitte Vos et Anne-Christine Wanders) pour leur travail.

La constitution de l'Association Ars Vocalis est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES STATUTS

Les statuts de l'Association Ars Vocalis ont été rédigés par le groupe Continuons, sur la base des statuts du chœur Laudate Deum et d'autres chœurs. Les articles suivants font l'objet de discussions :

- **Article 2 (But) :** la discussion porte sur les termes « croyances » et « valeurs », qui devraient être précisés. Roberto Rega propose la formulation « valeurs humaines, spirituelles et culturelles ». Cela convient à l'assemblée, qui décide de supprimer le terme « croyances ».
- **Article 8 (Année chorale) :** le fait de fixer la fin de l'année chorale au 30 juin pourrait-il poser problème en cas de concerts en juillet ? Serait-ce mieux que l'année se termine au 31 juillet, au milieu des vacances scolaires ? Après discussion, nous décidons de garder la date du 30 juin, car elle est plus pratique pour la gestion comptable, qui se fait par trimestre.
- **Article 7 (Responsabilité) :** que se passe-t-il en cas de dettes ? Cet article précise que les membres de l'association ne sont pas responsables. Les budgets seront présentés à l'assemblée et les engagements seront votés.

La modification suivante de l'article 2 (en gras) est approuvée à l'unanimité : « Le but de l'association est de permettre aux chanteurs d'exprimer **leurs valeurs humaines, spirituelles et culturelles** à travers l'art choral, en communiquant leur passion lors des concerts et en créant une ambiance de convivialité et d'ouverture. »

Les statuts ainsi modifiés sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité.

5. VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DE ROBERTO REGA

Richard Walker rappelle le processus de sélection, qui a conduit au choix de Roberto Rega pour diriger notre chœur : 11 candidatures ; entretiens avec 10 candidats ; choix de quatre candidats pour passer une audition avec un chœur formé d'une vingtaine de chanteurs ; évaluation de ces quatre candidats par les chanteurs à la fin des auditions ; préférence pour deux candidats et choix final, à la suite d'un second entretien.

Le choix de Roberto Rega est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

6. ELECTION DU COMITE

Parmi les sept membres du groupe Continuons, qui ont œuvré à la construction du chœur, Nadine Allenbach ne souhaite pas continuer. Elisabeth Wittwer est intéressée à rejoindre le groupe. Aucun(e) autre candidat(e) ne s'annonce.

Sont élus à l'unanimité : Christian Jaggi, Huguette Rodriguez, Rafael de Souza, Brigitte Vos, Richard Walker, Anne-Christine Wanders et Elisabeth Wittwer.

Richard Walker est élu président.

Les chanteurs seront appelés à soutenir le comité pour certaines tâches, en particulier lors des concerts.

7. ELECTION DES VERIFICATEURS DE COMPTE

Pierrette Aeschlimann et Françoise Schläfli se proposent comme vérificatrices des comptes, Christiane Durussel comme suppléante. Elles sont élues à l'unanimité.

8. APPROBATION DU BUDGET 2018-2019 ET DETERMINATION DU MONTANT DES COTISATIONS

Christian Jaggi présente le budget 2018-2019, soit les dépenses et recettes prévues pour les 15 prochains mois, du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2019. Le montant des dépenses s'élève à 55'585 CHF, dont 30'000 CHF pour les premiers concerts (Requiem de Fauré) en janvier 2019. Pour couvrir ces dépenses, le montant des cotisations est fixé à 280 CHF par année (comme pour Laudate Deum) et les choristes qui le souhaitent pourront soutenir le chœur en versant un montant supplémentaire de 100 CHF par année. Les recettes de la vente des billets lors des premiers concerts sont évaluées à 21'000 CHF. Des subventions et contributions financières seront sollicitées pour équilibrer le budget.

Le montant des cotisations est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Pour les premières cotisations, il s'élèvera à 350 CHF, correspondant à 15 mois. Les choristes sont appelés à les payer aussi rapidement que possible, dans la mesure de leurs moyens, sinon éventuellement en deux ou trois mensualités.

Une avance de trésorerie de 3'000 CHF a été versée sur le compte du chœur, pour couvrir les premières dépenses. Ce montant sera, par la suite, transformé en dons.

Le coût des premiers concerts (Requiem de Fauré) et le prix des billets suscitent la discussion. Le risque est-il calculé ? Roberto Rega donne les explications suivantes :

- Les concerts doivent être payants, lorsque nous nous produisons avec des solistes professionnels et un orchestre connu (Sinfonietta). La collecte à la sortie peut être envisagée pour des concerts avec peu de musiciens, donc à des coûts moins élevés.
- Le choix de l'œuvre répond à plusieurs critères : attirer des nouveaux chanteurs, trouver facilement des renforts, attirer le public et nous faire ainsi connaître, et limiter les dépenses. Le Requiem de Fauré peut, en effet, être joué avec un petit orchestre de 15 musiciens.
- En devenant membre de la CSCVC, Ars Vocalis aura accès aux garanties de déficit de la Ville de Lausanne et du canton de Vaud. Nous ferons aussi appel à la Loterie Romande et à d'autres sponsors.

Ce premier projet de concerts vise aussi à trouver l'identité du chœur, raison pour laquelle une collaboration avec un autre chœur n'est pas envisagée. Mais des possibilités de collaboration existent pour de futurs projets, par exemple avec l'autre chœur lausannois dirigé par Roberto Rega, le Chœur Laudate.

Suite à ces explications, le budget 2018-2019 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

9. INFORMATIONS AUX MEMBRES ET PROJETS DE CONCERTS

Huguette Rodriguez donne les informations suivantes :

- **Premier projet de concerts** : Requiem de Fauré, fin janvier 2019, avec Benjamin Righetti à l'orgue : Eglise St-François à Lausanne le vendredi 25 janvier et Eglise St-Martin à Vevey le dimanche 27 janvier. La seconde œuvre sera définie lorsque Roberto Rega connaîtra mieux le potentiel du chœur.
- **Programmes de concerts** : deux projets par année, l'un avec un ensemble instrumental et l'autre a capella ou avec deux ou trois musiciens, donc plus modeste en terme d'engagement financier.
- **Répertoire** : plus large qu'avec le chœur Laudate Deum, soit des œuvres sacrées et profanes de la Renaissance à nos jours et également des œuvres moins connues.
- **Effectif du chœur** : 31 membres inscrits et un certain nombre de choristes intéressés, qui se décideront après la (ou les) première(s) répétition(s). Plusieurs choristes, qui préparent la Missa Solemnis de Beethoven avec Laudate Deum en Chœur de Chambre, prévoient de nous rejoindre après les concerts, qui auront lieu en novembre 2018.
- **Recherche de nouveaux chanteurs** : pour équilibrer les registres, nous avons besoin d'hommes, surtout de ténors. Mais les chanteuses seront aussi accueillies à bras ouverts ! Des flyers et des affiches sont à disposition pour faire de la publicité. Les flyers seront distribués au concert du 21 mars à la Cathédrale, afin d'inciter le public à suivre nos activités.
- **Calendrier des répétitions** : le planning 2018 est distribué. A noter : une répétition supplémentaire le samedi 30 juin, de 17h à 20h, et un week-end de travail en automne, dont les dates et le lieu doivent encore être confirmés. Durant le 1^{er} trimestre (avril-juin), Roberto Rega ne pourra pas diriger toutes les répétitions, en raison d'engagements pris avant d'être sélectionné pour diriger notre chœur. Un travail de déchiffrage est prévu lors de ces répétitions, pour tous les choristes ! Selon le souhait de Roberto Rega, il n'y aura qu'une semaine d'interruption durant les vacances d'automne et celles de Pâques.
- **Convivialité** : le comité souhaite conserver et développer l'esprit de convivialité du chœur Laudate Deum, en reprenant le système des collations offertes par les choristes à tour de rôle, durant la pause à chaque répétition. L'assemblée approuve et demande qu'il n'y ait plus de distinction entre les hommes et les femmes concernant qui apporte à boire et qui apporte à manger.
- **Brunch de soutien** : projet visant, d'une part, à faciliter le démarrage du chœur au niveau financier, et d'autre part, à organiser un événement convivial qui rassemble tous les choristes. Ils seront sollicités pour alimenter le buffet et amener des convives (conjoint, familles, voisins, amis, collègues, etc.). Pour la date, le mois de septembre semble plus propice que le mois de juin, où les agendas sont très remplis !
- **Communication** : le chœur a une adresse e-mail (info@choeur-arsvocalis.ch), qui sera utilisée pour toutes les communications aux choristes, ainsi que comme adresse de contact. La page Facebook et le site internet sont en construction, la première sera gérée par Rafael de Souza, le second par Anne-Christine Wanders. Appel à compétences en matière de graphisme et de webdesign : pour donner au chœur une image visuelle forte (logo, site internet, affiches) et pour aider Anne-Christine Wanders à construire le site internet.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Tenue de concert : les propositions sont bienvenues !

Google Agenda et disques de travail : les deux outils sont demandés par l'assemblée.

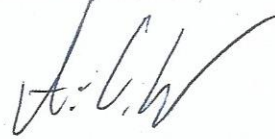
Partition du Requiem de Fauré : plusieurs chanteurs l'ont déjà, dans l'édition Carus, qui convient à Roberto Rega. Les partitions seront donc commandées dans cette édition.

Les membres du groupe Continuons sont chaudement remerciés pour leur travail.

Lausanne, le 3 avril 2018



Richard Walker, président



Anne-Christine Wanders, secrétaire